

Syndicalement vôtre

SE Syndicat de l'Enseignement
OM de l'Ouest de Montréal

Défis et perspectives pour 2025

IA, COUPES ET DROITS DES ENSEIGNANTS

Par Sophie Milot, présidente



Chaque année, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (l'UNESCO) souligne la journée internationale de l'éducation. Elle se déroulait cette année le 24 janvier 2025 sous le thème de l'Intelligence Artificielle (IA). Que nous l'admirions ou la craignions, l'IA fait et fera partie de l'ère technologique. [L'éducation n'y fera pas exception](#), même si le gouvernement exige que le cellulaire sorte des classes et des établissements scolaires. Du côté du [réseau universitaire](#), des analyses et des projets sont en cours. Souhaitons que l'avènement de l'IA génère des retombées positives sur la charge de travail des enseignantes et des enseignants plutôt que de l'alourdir encore une fois.

La semaine prochaine, du 2 au 8 février, nous soulignerons la *Semaine des enseignantes et des enseignants*. Parce que j'ai envie de voir le côté positif de notre profession, je vous invite à visionner le documentaire [L'Ecole autrement](#) du réalisateur Érik Cimon (2022). Cela permet, dans les temps difficiles, de nous rappeler individuellement pourquoi nous avons choisi de participer au mouvement social de la gratuité scolaire :

«Nous avons toutes les clés pour transformer l'école. Pour la rendre plus égalitaire, innovante et humaine. Ce changement de paradigme est possible et à notre portée. L'école est un bien commun, un levier pour faire face aux défis qui nous attendent. Décider de quelle école



DANS CE NUMÉRO

03

LA NÉGOCIATION LOCALE EST AMORCÉE!

04

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

04

BOYCOTTAGE D'AMAZON : UN APPEL À LA SOLIDARITÉ

05

LGBTQ+ : CONTRER LES DISCRIMINATIONS EN MILIEU SCOLAIRE

SUITE DE L'ÉDITORIAL

on veut, c'est décider de quelle société on veut. Les décisions que nous prendrons aujourd'hui auront un impact sur les soixante prochaines années. À nous d'agir!» – Érik Cimon, «*L'École autrement*», 2022.

J'espère que le gouvernement, dans un avenir rapproché, reverra ses calculs pour prioriser l'éducation plutôt que d'imposer davantage de [coupes](#). Permettez-moi, [Monsieur Legault](#), de montrer mon désaccord avec votre interprétation des investissements. Retrancher des montants à la suite d'investissements annoncés ne correspond pas à une coupe budgétaire, selon votre gouvernement. De mon côté, si je promets à un élève qu'il aura droit à cinq pommes pour ses collations de la semaine, mais que je ne lui en donne que trois, il comprendra que je lui en ai coupé deux. Faire miroiter des sommes majeures en éducation et finalement en injecter moins que le nécessaire pour maintenir des services déjà en souffrance ne constitue pas un investissement adéquat. À la fin de la dernière négociation, Bernard Drainville insistait sur l'importance de [changer le narratif en éducation](#) pour rétablir l'attraction de la profession en enjoignant les syndicats de faire leur part dans la situation. Je me demande s'il utilise [les mêmes mots](#) auprès de ses collègues de la CAQ.

Loi 21 – Loi sur la laïcité de l'État

S'il y a un sujet qui fait couler beaucoup d'encre médiatiquement depuis plus d'un an, c'est sans contredit la contestation de certains pans de cette loi par plusieurs organisations, dont la FAE.



Image : iStock montage Le Devoir

Étant donné l'ampleur médiatique du mouvement syndical provoqué par la grève de 2023, plusieurs médias ont choisi de mettre la Fédération sur la sellette, même si d'autres organisations ou regroupements contestent aussi certains aspects de la loi.

Mais voici ce qui est au cœur de la [dissension de la FAE](#):

- L'opération de dénombrement orchestrée en 2018 qui a ciblé les enseignantes et enseignants portant des signes religieux. Dans les établissements, les directions d'école ont eu pour mandat de calculer les individus par signe religieux visible. Cette démarche, perçue comme intrusive et stigmatisante, a entraîné des répercussions négatives, notamment sur les femmes issues de minorités religieuses.
- La discrimination à l'embauche et à l'emploi induite par la clause de droits acquis de la Loi 21. Cette disposition impose des restrictions à celles et ceux qui souhaitent évoluer dans leur carrière ou changer d'établissement, menaçant ainsi leurs droits fondamentaux au travail.

Il ne faut pas confondre la laïcité de l'État, des établissements et des individus. [La FAE soutient la laïcité de l'État](#) par ses positions prises en instance démocratique : les institutions publiques doivent être dégagées de toute influence religieuse, comme une séparation nette doit exister entre le politique et la religion. Cependant, cette laïcité ne doit jamais servir de prétexte à l'exclusion ou à la discrimination envers la personne. Tout en étant d'accord avec le principe de la laïcité de l'État et des établissements, le SEOM et les syndicats affiliés de la FAE ne peuvent se rallier à la mise en œuvre de lois dont le fondement consiste en l'application de la laïcité forcée de l'individu. Nous devons reconnaître, malgré nos valeurs et croyances, que la [Charte canadienne des droits et libertés](#) et la [Charte des droits et libertés de la personne](#) protègent les droits fondamentaux des Québécoises et Québécois et que les conventions collectives et la Loi régissent les contrats de travail des enseignantes et enseignants à l'emploi. Il est donc de la responsabilité des syndicats, par leur mission légale, de s'assurer que les droits de toutes les enseignantes et tous les enseignants soient préservés, peu importe leur identité religieuse. En utilisant la clause dérogatoire pour suspendre les droits et libertés protégés par les chartes, le gouvernement a imposé la mise en œuvre de la Loi 21, évitant ainsi les débats entre les partis politiques. Ceci va bien au-delà, effectivement, du rôle d'un syndicat représentant la profession enseignante. Cependant, il est de l'obligation légale et juridique de crédit syndicat, comme le SEOM, de défendre les membres qu'il représente¹, qui s'avèrent actuellement lésés dans leur emploi.

¹Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de leurs membres. (<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-40>)

QU'EST-CE QU'UNE NÉGOCIATION LOCALE?

Par le Comité de négociation locale

À la suite de l'adoption du cahier de demandes de la négociation locale lors de l'Assemblée générale du 29 janvier 2025, le Comité de négociation locale est heureux d'annoncer l'amorce officielle de la négociation.

Composition du Comité

Le Comité de négociation locale se compose de :



M^{me} Nathalie Bouchard

Porte-parole et conseillère syndicale au SEOM depuis déjà près de dix années. Elle s'occupe des dossiers collectifs aux relations du travail ainsi que de la vie professionnelle.



M^{me} Brigitte Racine

Conseillère syndicale au SEOM depuis plus de cinq années. Elle gère des dossiers collectifs aux relations du travail ainsi que certains dossiers individuels.



M^{me} Dominique Prenoveau

Conseillère à la formation professionnelle au Conseil d'administration du SEOM. Elle représentera les besoins de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle au Comité de négociation.



M^{me} Isabelle Filiatrault

Trésorière au Conseil d'administration du SEOM. Elle enseigne au primaire et représentera les besoins des secteurs du préscolaire et du primaire au Comité de négociation.



M. Simon-Pierre Hébert

Vice-président aux relations du travail au Conseil d'administration du SEOM. Il s'assurera de représenter les besoins du secondaire au Comité de négociation.

Qu'est-ce qu'une négociation locale?

La négociation locale est un moment important dans la vie professionnelle des enseignantes et des enseignants. Elle représente l'occasion d'obtenir des conditions de travail qui correspondent aux besoins et à la réalité changeante de la société québécoise. En passant par les demandes grandissantes des parents d'élèves et l'intégration massive d'élèves avec des particularités diverses, ou encore de l'évolution rapide de la technologie, le Comité de négociation

croit pouvoir faire avancer les conditions de travail des enseignantes et enseignants qu'il représente.

Les enjeux traités

Tous les sujets ne peuvent s'aborder lors d'une négociation locale. En voici quelques-uns touchés par l'Entente locale :

- le mécanisme de participation (CPEE);
- le dossier personnel (mesure disciplinaire);
- la réglementation des absences (coupe de traitement);
- les congés sans traitement;
- la distribution des jours de travail dans le calendrier civil (semaine de relâche, début et fin de l'année);
- la procédure d'affectation et de mutation (étape-corridor, répartition des fonctions, mouvement volontaire);
- la modalité de distribution des heures de travail;
- la suppléance;
- le perfectionnement;

Il ne sera ainsi pas permis de parler de rémunération, du nombre de jours de travail ou encore du temps de présence à l'école. Ces enjeux se négocient dans l'Entente nationale.

Le Comité de négociation tiendra ses membres informés via l'infolettre « Le point de départ » publiée tous les lundis et enverra un courriel aux personnes déléguées. Il sera donc essentiel de nommer une [équipe syndicale](#) afin d'obtenir les derniers échos de la négociation. Ultimement, une autre Assemblée générale (AG) sera convoquée pour l'adoption d'une entente de principe. Bien que nous ne souhaitions pas en arriver là, la convocation d'une AG demeure possible pour décider de différents moyens de pression, si la négociation stagne.

Fait important : le Code du travail, à son article 111.14, prohibe le recours au lock-out ou à la grève dans le cadre d'une négociation locale.

Finalement, le Comité de négociation vous remercie d'avoir participé en grand nombre à la consultation pour constituer le cahier de demandes ainsi qu'à l'Assemblée générale du mercredi 29 janvier.



DERRIÈRE CHAQUE ACCOMPLISSEMENT, IL Y A DE LA PERSÉVÉRANCE!

Par Simon Séguin
Vice-président à la vie professionnelle

Du 10 au 14 février 2025 se déroulera la 21^e édition des *Journées de la persévérance scolaire*. Pour une septième année, le porte-parole, Laurent Duvernay-Tardif, fortement engagé dans la réussite éducative des jeunes, vous encourage à prendre part aux activités prévues pour les élèves de tous âges.

La campagne 2025 met en lumière les efforts plus que les résultats, braquant les projecteurs sur la persévérance en célébrant chaque pas menant à la réussite. Un message particulièrement essentiel, en ces temps d'images et de récits créant l'illusion de succès instantanés.

Nous vous invitons à visiter le site du [Réseau réussite Montréal](#) où vous aurez accès à la liste de toutes les activités et aux liens d'inscription pour y participer.

L'équipe du SEOM vous souhaite de très bonnes Journées de la persévérance.



Un appel à la solidarité LE SEOM S'ENGAGE DANS LE BOYCOTTAGE D'AMAZON

Lors de l'Assemblée générale du mercredi 29 janvier, les membres du SEOM ont voté positivement pour appuyer la campagne « [Ici, on boycotte Amazon](#) ». De plus, une analyse des services internes et externes sera réalisée afin de boycotter les services directs de la multinationale et de sa filiale AWS. Les membres recevront un suivi à ce sujet à la prochaine Assemblée générale.

Le SEOM dénonce les conditions de travail abusives, les licenciements massifs et les pratiques antisyndicales d'Amazon. Nous invitons les membres à cesser de recourir à ces services et à s'engager dans les actions de « [Ici, on boycotte Amazon](#) ».

Le SEOM encourage ses membres à :

- fermer leur compte Amazon Prime, ne plus acheter sur Amazon et privilégier les achats locaux;

- sensibiliser leur entourage aux pratiques d'Amazon afin de soutenir les travailleurs et travailleuses qui luttent pour de meilleures conditions de travail;
- participer aux mobilisations du mouvement « [Ici, on boycotte Amazon](#) »;
- mettre de la pression pour que les établissements du CSS Marguerite-Bourgeoys arrêtent d'utiliser les services d'Amazon et AWS.

Le SEOM enverra aussi une lettre au CSSMB afin de les inciter à cesser l'utilisation d'Amazon, AWS et tous les services liés ou appartenant à la multinationale.



DÉFIS ET PISTES POUR CONTRER LES DISCRIMINATIONS ENVERS LES PERSONNES LGBTQ+ DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Par Benoit Chartrand, enseignant au CEA LaSalle

La 6^e édition du *Colloque pour prévenir et contrer l'homophobie et la transphobie dans les réseaux de l'éducation* s'est tenue les 16 et 17 janvier 2025. Organisé au campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke par la *Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation*, ce colloque avait pour thème «Bâtir des ponts pour l'inclusion».

Dès le début, les personnes conférencières ont justement expliqué pourquoi de bâtir des ponts en ces temps difficiles pour les communautés LGBTQ+ s'avère crucial. Force est de constater que nous assistons actuellement à une montée des courants conservateurs un peu partout dans le monde et, par conséquent, à une recrudescence de l'intolérance et de la haine. Le Québec et nos écoles n'y échappent pas; une [étude du GRIS-Montréal](#) présentée pendant le colloque montre que les élèves du secondaire vivent de plus en plus d'inconfort en ce qui a trait à la diversité sexuelle et à la pluralité des genres.

Malgré ces ressacs fort inquiétants, cet évènement a permis de partager plusieurs pistes de solution pour aider à l'inclusion de tout le monde dans nos écoles. Par exemple, la thérapeute Soleil Laflèche a proposé la [peluche de la diversité](#), un outil pédagogique conçu pour mieux comprendre, entre autres, les orientations sexuelles et romantiques ainsi que les identités, les modalités et les expressions de genre.

La sexologue Reem Alameddine et le sociologue Loïc Bizeul ont quant à eux abordé les enjeux particuliers liés à l'éducation à la sexualité dans des contextes confessionnels. Ils ont rappelé l'importance de considérer la culture des autres avant de porter un jugement, tout en insistant sur le concept d'humilité culturelle. Quand vient le temps de parler des réalités LGBTQ+ dans des classes où se côtoient une ou plusieurs religions, il est crucial de rassurer les élèves en leur réitérant que nous sommes aussi là pour les écouter. Sachant qu'il peut être difficile de critiquer sa propre religion, alors que celle-ci l'est déjà constamment par la société et qu'elle constitue un pan identitaire majeur, éviter les confrontations frontales pour plutôt privilégier une approche nuancée et respectueuse devient nécessaire.

6^e ÉDITION DU COLLOQUE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE DANS LES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION



Plus largement, Michel Dorais, professeur émérite de travail social à l'Université Laval et sociologue de la sexualité, a énuméré de grands principes pour mieux respecter la diversité présente chez les jeunes auprès de qui nous intervenons au quotidien.

En voici quelques-uns :

- Respecter l'autodétermination et reconnaître l'identité, en ne présument jamais de l'identité d'une autre personne, tout en préservant son intimité corporelle;
- Privilégier une langue épicène, inclusive et neutre, en utilisant un vocabulaire adéquat et en évitant d'employer des expressions ou des mots porteurs de jugements de valeur (par exemple, on dévoile, révèle ou affirme son genre ou ses préférences amoureuses ou sexuelles. On ne les avoue pas, car avouer sous-entend l'idée d'un acte répréhensible);
- Composer avec les séquelles d'expériences antérieures (stress de la révélation de soi, agressions physiques ou sexuelles, micro-agressions récurrentes, etc.);
- Adopter une attitude bienveillante qui respecte les droits et les libertés, que ce soit avec de l'affichage dans les lieux de travail ou par des gestes qui laissent la parole et la visibilité aux gens qui n'en ont habituellement pas.

Plusieurs autres personnes ont donné des ateliers et des conférences très utiles. Elles ont ainsi démontré toute l'importance d'agir plus que jamais pour s'assurer que nos écoles soient des milieux où tout le monde se sent en sécurité.

UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE

Après plus de 10 ans à œuvrer au sein du SEOM dans le secteur de la santé et sécurité du travail pour le personnel enseignant, nous soulignons le départ à la retraite de notre confrère, Louis-Philippe Foisy. Nous avons recueilli les mots de quelques-uns de ses collègues pour rendre hommage à son rôle exceptionnel en tant que professionnel et acteur clé du milieu syndical. Laissons-les transmettre leurs vœux pour sa retraite bien méritée.



Cher Louis-Philippe,

Merci pour ton accueil, tes discussions franches et ta patience. À mes débuts en tant qu'enseignante au sein du Comité paritaire SST, tu as pris le temps de m'expliquer les rouages du milieu et tu m'as permis de développer mon intérêt envers le rôle syndical. Tu fais partie des personnes déterminantes dans mon parcours professionnel. Je t'en remercie et je tiens à te souhaiter une magnifique retraite remplie de nouveaux projets passionnants. Santé!

Sophie

Super Louis-Philippe,

Lorsque tu disparaîs à l'horizon sous le soleil, tu laisses derrière toi une équipe inspirée par ta façon bien à toi de défendre la santé de tes collègues au SEOM et dans les classes. Lorsque c'était requis, lorsque nous en avions besoin, il n'y avait pas de meilleur collaborateur-chialeur que toi. Un professionnel qui «tient son os». Lance-toi sur tes projets, inspire-nous à explorer.

Équipe des conseillères et conseillers

Cher Louis-Philippe,

Nous avons traversé ensemble diverses épreuves, avons fait sacrer certains de nos vis-à-vis et avons été confrontés à des situations vraiment difficiles par moment. Chaque fois, nous avons échangé avec franchise dans une confiance mutuelle. Tu avais à cœur le bien-être physique et psychologique des membres. Sur une note plus cocasse, je suppose que le SEOM peut maintenant reprendre le contrôle du thermostat dans ton bureau... C'est toi qui récupéreras la facture d'électricité à la maison! Je te souhaite un repos bien mérité. Projets de mécanique, voyages, découvertes... Que du bon pour ta retraite!

Chaleureusement,

Mélanie Hubert

Louis-Philippe,

Il paraît que les grands penseurs responsables des travaux du pont de l'Île-aux-Tourtes réfléchissent à la possibilité d'ouvrir une autre voie prochainement. Je me disais que ça serait le fun que tu reviennes parce que je m'ennuie de nos discussions et de nos fous rires à 7 h du matin. J'ai beaucoup aimé travailler avec toi. Je te souhaite la plus belle des retraites.

Julie

Salut Louis-Philippe,

Je te souhaite une belle retraite amplement méritée. Ton audace et ta ténacité pour les enjeux de prévention m'auront permis, dès mon arrivée au SEOM, d'en apprendre et d'avoir le goût de mettre en pratique une approche préventive de la santé et sécurité du travail. Ta patience et ton désir d'enseigner m'auront aussi permis d'acquérir une fraction de tes connaissances. Merci encore pour tout et à bientôt!

Simon-Pierre

Bonjour Louis-Philippe,

Il m'arrive de penser au nombre de mains que j'ai serrées au cours de mes 25 ans comme inspecteur. Parmi toutes ces personnes, tu feras partie de mes bons souvenirs professionnels lorsque je tirerai ma révérence. Je t'ai connu il y a près de 3 ans lors d'un refus de travail durant la pandémie. Les dossiers suivants m'ont permis de connaître le professionnel compétent, courtois et humain avec toujours le ton et le mot juste. Ce fut un réel plaisir de te connaître et un honneur de répondre à l'invitation de ton ancienne « boss » Sophie Milot en t'écrivant ce petit mot. Bonne retraite. Continue à partager ces belles qualités humaines que tu possèdes avec tes proches le plus longtemps possible.

Régis Lachance



ACCIDENT DU TRAVAIL : QUOI FAIRE?

Par Kim Bouchard
Conseillère syndicale en santé et sécurité du travail

Qu'importe si l'accident de travail survenu est anodin ou grave, remplissez toujours un [formulaire de déclaration d'accident du travail](#) (DAT) dès que possible et remettez-le à votre employeur. En cas d'urgence, demandez à un collègue de remplir le DAT pour vous.

À la suite de l'accident, si vous devez quitter l'établissement pour vous rendre à l'hôpital ou rentrer à la maison, votre journée de travail sera payée à 100% par votre employeur.

Informez votre médecin que vous avez subi un accident au travail afin d'obtenir une [attestation médicale](#) que vous remettrez au secteur SST de votre employeur. Ensuite, vous devrez compléter

la [réclamation du travailleur](#) afin que la CNESST analyse votre dossier.

Si vous êtes incapable de travailler en raison de votre lésion professionnelle, avant même que la CNESST étudie votre réclamation, l'employeur vous versera une indemnité de remplacement de revenu («IRR») représentant 90% de votre salaire net pendant les 14 premiers jours d'absence pour les jours où vous auriez normalement travaillé.

Informez-vous sur les frais médicaux ou de déplacement que vous pouvez faire [rembourser](#) par la CNESST. Si vous avez des questions, contactez la [personne répondante](#) de votre établissement.

Trousse de l'APRFAE UN INCONTOURNABLE POUR LA RETRAITE!

L'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE) a conçu une trousse d'information à l'intention des membres des syndicats affiliés de la FAE qui prévoient de prendre leur retraite prochainement. Cette trousse contient des informations et des rappels importants concernant, entre autres, l'adhésion à l'association et les délais prescrits pour adhérer aux différents régimes offerts. Vous y trouverez aussi des informations sur les autres types d'assurances offertes, sur les formulaires nécessaires pour y adhérer ainsi que de nombreux renseignements sur l'association. Vous pouvez l'obtenir en formulant une demande par l'entremise de l'adresse de courriel retraites@aprfae.ca. Vous pouvez également le faire par téléphone au 514 666-6969 ou au 1 877 312-1727.

Rédaction : Sophie Milot, Simon Séguin, Steeve Pinsonneault, le Comité de négociation locale et Benoit Chartrand

Édition : Sarah Brabant

Révision linguistique et mise en page : Julie Denis

Le Syndicalement vôtre est une publication numérique diffusée par courriel aux membres du SEOM.

La reproduction et la rediffusion du Syndicalement vôtre sont encouragées avec la mention de la source.

Une production du Service des communications du SEOM | 31 janvier 2025

Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal

4792, boulevard Saint-Charles
Pierrefonds (Québec) H9H 3C9
Tél. : 514 637-3548 Fax : 514 637-0000
www.seom.qc.ca | webinfo@seom.qc.ca